
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI TENUE LE MARDI 27 JUIN 2023, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF :

Les membres suivants sont présents :

- M^{mes} Kathleen Bouchard, membre du personnel enseignant
Isabelle Bourdeau, membre de la communauté RH
Mélanie Boulet, présidente et membre parent représentant le district 04
Vanessa Rancourt, membre parent représentant un autre district
Brigitte Roy, membre du personnel d'encadrement
Sophie Thibodeau, membre parent représentant le district 01
Sylvie Wafer, membre du personnel de direction d'établissement
Josiane Vigneault, membre du personnel de soutien

Sont toutefois absents :

- M^{mes} Mélanie Lavoie, membre parent représentant un autre district
Jessy Béland, membre du personnel professionnel

Sont également présents :

- M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale
Manon Fortier, Secrétaire générale et responsable aux communications
Julie Paquet, directrice des Services des ressources humaines
M. Éric Belzil, directeur des Services ressources financières et du transport scolaire
Charles Bégin, directeur par intérim des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Yves Dubé, directeur général adjoint et directeur du Service aux entreprises
Jean-François Lachance, consultant en éducation (via TEAMS)

Sont toutefois absents :

- MM Marco Fournier, directeur du Centre de formation générale Le Retour
M^{mes} Linda Gauthier, directrice des Services réussite éducative et persévérance scolaire

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification de l'atteinte du quorum, la présidente madame Mélanie Boulet déclare la séance ouverte à 19h.

Point 1.4 – Correspondance

Me Manon Fortier, secrétaire générale mentionne aux membres du conseil d'administration avoir reçu une résolution de la part du Conseil d'établissement de l'école l'Envol, pavillon de l'Académie. Cette résolution est jointe au présent procès-verbal.

Une réponse écrite sera transmise aux membres du Conseil d'établissement expliquant que le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi a déjà un plan d'action répondant à plusieurs de leur demande en cours de réalisation.

Les membres du conseil d'administration demandent à ce qu'un point statutaire soit mis à l'ordre du jour des prochaines rencontres, du conseil d'administration, pour voir l'évolution de la situation.

Adoption de l'ordre du jour

**Résolution
CA-23-043**

Présentation et adoption de
l'ordre du jour

Adopté

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2023 soit accepté tel quel.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023

**Résolution
CA-23-044**

Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 23
mai 2023

Adopté

Il est proposé par Kathleen Bouchard et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 soit accepté.

Adoption du procès-verbal la séance extraordinaire du 29 mai 2023

**Résolution
CA-23-045**

Adoption du procès-verbal
de la séance ordinaire du 29
mai 2023

Adopté

Il est proposé par Isabelle Bourdeau et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 soit accepté.

Résolutions du 27 juin 2023

**Résolution
CA-23-046**

Présentation et adoption du
plan d'effectifs du personnel
professionnel

Abrogation de la résolution
CA-23-032

Il est proposé par Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'adopter le « Plan d'effectifs du personnel professionnel, année scolaire 2023-2024 ».

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

La résolution **CA-23-032** est abrogée par celle-ci.

Adopté

**Résolution
CA-23-047**

Adoption du plan d'effectifs
en adaptation scolaire,
année scolaire 2023-2024

Il est proposé par Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'adopter le « Plan d'effectifs du personnel en adaptation scolaire, année scolaire 2023-2024 ».

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution

Adopté

**Résolution
CA-23-048**

Adoption du Plan d'effectifs
du personnel de soutien,
année scolaire 2023-2024 –

**Abrogation de la
résolution CA-23-031**

Il est proposé par Josiane Vigneault et unanimement résolu d'adopter le « Plan d'effectifs du personnel de soutien, année scolaire 2023-2024 ».

Également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

La résolution **CA-23-031** est abrogée par la présente.

Adopté

**Résolution
CA-23-049**

Réfection de la toiture Cité
étudiante Polyno

ATTENDU qu'au printemps 2023, le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi a déposé, conformément à la Loi sur les contrats d'organismes publics et via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, un appel d'offres portant le numéro de référence 1716779, pour la réfection de la toiture d'un de ses bâtiments, soit de la Cité étudiante Polyno sise au 500, rue Principale, La Sarre, J9Z 2A2;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 23 mai 2023 à 14h, trois soumissions ont été reçues;

ATTENDU que dans une correspondance du 31 mai 2023, Christian Dupont, architecte pour la firme TRAME, Architecture + Paysage, indiquait que les 3 soumissions étaient conformes aux exigences du devis;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Toitures Raymond et Associés inc. au montant de 594 875.00\$ plus taxes;

ATTENDU que la recommandation de Christian Dupont, architecte pour la firme TRAME, Architecture + Paysage, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics;

Il est proposé par Vanessa Rancourt de procéder à l'octroi de contrat de la réfection de la toiture du bâtiment appartenant au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi situé au 500, rue principale, La Sarre, J9Z 2A2 nommé la Cité étudiante Polyno à Les Toitures Raymond et Associés inc. au montant de 594 875.00\$ plus taxes. Les sommes étant affecté à la mesure 50621 de l'année financière 2021-2022.

Adopté

CA-23-050

Plan d'engagement vers la
réussite

ATTENDU QUE le document « Plan d'engagement vers la réussite » a été recommandé par le comité d'engagement vers la réussite des élèves;

ATTENDU QUE le document a été déposé pour consultation auprès des comités suivants :

- Comité de parents;
- Conseil d'établissement;
- Comité de consultation et de gestion;
- Comité EHDAA.

ATTENDU la contribution du centre de services scolaire au plan stratégique du ministère;

Il est proposé par Sophie Thibodeau et unanimement résolu d'adopter le « Plan d'engagement vers la réussite des élèves, 2023-2027 ».

Adopté

CA-23-051

Nomination comité
d'enquête à l'éthique et
déontologie

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone ;

ATTENDU QUE ce dit règlement prévoit la formation d'un comité ayant pour rôle d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux règles d'éthique et de déontologie ;

ATTENDU le processus de recrutement réalisé ;

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique se sont penchés sur le sujet lors de leur rencontre du 21 mars 2023 et qu'ils recommandent aux membres du CA de désigner deux personnes sur ce comité.

Il est proposé par Kathleen Bouchard de désigner les personnes suivantes, afin de siéger à ce nouveau comité :

- Monsieur André Bilodeau, employé retraité du CSS Harricana. Il fut successivement enseignant et directeur d'établissement ;
- Monsieur Alexy Vézéau, ancien membre du conseil d'administration.

Que la durée du mandat des membres de ce comité soit de cinq ans.

Adopté

CA-23-052

Règlement de délégation de
fonctions et pouvoirs du CSS

Abrogation de la
résolution CA-23-030

ATTENDU QUE le « Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs des gestionnaires du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi » a été adopté le 23 mai 2023 par la résolution **CA-23-030**;

ATTENDU QU'une erreur dans ledit document a été constaté;

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'abroger la résolution **CA-23-030** adoptant le « Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs des gestionnaires du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et de la remplacer par celle-ci.

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

CA-23-053

Adoption de la Politique
d'achats et vente de bien

ATTENDU QUE la Politique d'achats et de vente de biens, document de gestion 400,200 a été présenté pour consultation aux comités et dates suivantes :

- Comité de vérification le 26 avril 2023
- Table de gestion des directions de services le 23 mai 2023
- Comité de consultation et de gestion le 24 mai 2023

Il est proposé par Brigitte Roy et unanimement résolu d'adopter la « Politique d'achats et vente de biens ».

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution et porte le numéro d'identification 400,200.

Adopté

CA-23-054

Adoption de la Politique de
gestion des ressources
informationnelles

ATTENDU QUE la Politique de gestion des ressources informationnelles, document de gestion 700,206 a été présenté pour consultation aux comités et dates suivantes :

- Comité d'éthique et de déontologie le 23 mai 2023 ;
- Table de gestion des directions de services le 23 mai 2023 ;
- Comité de consultation et de gestion le 24 mai 2023.

Il est proposé par Vanessa Rancourt et unanimement résolu d'adopter la « Politique de gestion des ressources informationnelles ».

Il est également résolu que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution et porte le numéro d'identification 700,206.

Adopté

CA-23-055

Contrat de transport scolaire

ATTENDU que les contrats de transports scolaires sont échus depuis le 30 juin 2022;

ATTENDU les ententes de continuité de services en transport scolaire signées avec les transporteurs pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU que les contrats de transports scolaires sont en cours de renouvellement;

ATTENDU que des négociations ont été menées avec les transporteurs afin d'arriver à une entente;

ATTENDU que le Centre de services scolaire assure, par entente avec le Centre de services scolaire de la Baie-James, le service de transport scolaire pour les élèves résidant sur le territoire de Valcanton et de Villebois;

ATTENDU que l'article 297 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) permet au Centre de services scolaire d'accorder un contrat de transport d'élèves après négociation de gré à gré;

ATTENDU que l'article 15 du Règlement sur le transport des élèves autorise le Centre de services scolaire à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel il était lié par contrat l'année scolaire précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou minibus;

ATTENDU que le prix négocié annuellement pour les contrats de transports scolaires est l'enveloppe budgétaire remise par le gouvernement et affectée au transport scolaire ainsi que le montant facturé annuellement au Centre de services scolaire de la Baie-James pour le transport des élèves de Valcanton et de Villebois;

ATTENDU que l'article 33 du Règlement sur le transport des élèves prévoit qu'un contrat de transport d'élèves ne peut excéder 8 années scolaires;

Il est proposé par Sophie Thibodeau et résolu unanimement;

- Que les contrats de transport exclusif des élèves avec les transporteurs Autobus DM Boréal Inc., Transport Clément Bégin Inc. et Transport d'écoliers La Sarre Inc. soient octroyés pour les années scolaires 2023-2024 à 2030-2031, soit une durée de contrat de huit années, selon l'entente convenue entre les parties;
- Que la directrice générale, madame Isabelle Godbout, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire chacun des contrats de transport scolaire.

Adopté

Clôture de la rencontre

Il est proposé par Kathleen Bouchard et unanimement résolu de procéder à la levée de la séance.

La séance se termine à 9h13.

**Résolution
CA-23-056**

Levée de la séance

Mélanie Boulet
Présidente du Conseil d'administration

Manon Fortier
Secrétaire générale